

Lu dans Décision Atelier du 19 janvier 2012

Réparation-collision : + 160 millions à la charge des assureurs en 2010

Par Fabio CROCCO



Le SRA vient d'estimer à 15,30 milliards d'euros le coût global des sinistres automobiles en 2010. Ce montant inclut le matériel, le corporel et les frais de gestion (1,46 milliard).

La charge matérielle due aux assurés s'élève à 10,36 milliards d'euros (R.C. matériel + R.C. matériel des sinistres corporels + vol + bris de glace + autres dommages matériels), en hausse de 3,2 % par rapport à 2009. Cette somme inclut 2,56 milliards d'euros de dédommagements versés pour les véhicules en pertes totales à la suite d'accidents ou de vols. Elle tient compte aussi du coût des bris de glace : 1,15 milliard d'euros, en forte hausse de 11,7 % par rapport à 2009. Le solde de 6,65 milliards d'euros correspond à la réparation-collision, en hausse de 160 millions d'euros rapport à 2009 (2,81 milliards pour la MO + 3,15 milliards pour les pièces + 0,69 milliard pour les ingrédients de peinture). En incluant la verrerie (844 millions d'euros), le coût des pièces de rechange peut être estimé à 4 milliards d'euros. La facture globale des assureurs pour les pièces qui pèsent le plus dans la réparation est la suivante :

- ▶ 934 millions d'euros pour les boucliers avant complets
- ▶ 450 millions d'euros pour les boucliers arrière complets
- ▶ 303 millions d'euros pour les portes avant
- ▶ 240 millions d'euros pour les capots
- ▶ 178 millions d'euros pour les ailes avant
- ▶ 98 millions d'euros pour les hayons ou couvercles de coffre.